

Une convention pleine de sens ou pleine de vide ?

Choisir les bons instruments :

- **Actualiser** la mesure de l'ensemble du trafic (en réalisant des comptages qui différencient les poids-lourds, les véhicules agricoles, les transports publics et les véhicules de tourisme), **à différents points du bourg et en tenant compte de la part de trafic liée aux déplacements pour aller et revenir du travail**. C'est vrai qu'il n'y a pas qu'Agri Montbigaz mais *si les données sont trop vieilles, ça ne va pas marcher*;
- Reprendre les données fournies par Agri Montbigaz lors des présentations aux élus, dans le dossier de consultation publique ou à la presse ; appliquer ces nombres avec les mêmes méthodes de calcul qu'Agri Montbigaz. *Si le récipient est trop petit, ça va déborder !*
- Rappeler le code de la route : une remorque habilitée à 25km/h doit rouler à... 25 km/h ; appliquer les règles propres aux convois agricoles si plusieurs tracteurs attelés roulent ensemble... *Si on n'applique pas les bases du vivre ensemble...*
- Définir ce qu'est la zone scolaire : jusqu'au City Stade ? par où passent les assistantes maternelles et les parents avec les landaus et les enfants (rue Albert Lucas, rue des Forges, rue du maréchal Leclerc...)
- Définir les horaires sensibles : ceux de l'école et de l'accueil périscolaire, ceux du mouvement pendulaire (quand les gens vont ou reviennent du travail). Penser aussi à leurs limites : rouler la nuit ? À l'aube ? Le soir, jusqu'à... ?
- Définir les jours sensibles : jours ouvrés, jours fériés ; jours de déchetterie...
- rendre objectives les nuisances : bruit (c'est mesurable et pas très coûteux pour une collectivité), vibrations (c'est mesurable et pas très coûteux pour une collectivité) et leurs conséquences sur la valeur des biens.

Une fois réunis les instruments et les constats établis, se donner de vrais objectifs :

- fixer par écrit, dans la convention, la limite du possible en termes de matières entrant dans la production de la SAS Agri Montbigaz. Chacun admettra qu'au delà, toute convention n'aura plus de sens !
- réduire le nombre de passages en établissant des itinéraires qui ne seront pas que des aller-retour (pour aller sur les parcelles où prélever la matière, il faut bien prendre des voies communales et rouler chargé sur ces mêmes voies...) : d'autres possibilités d'itinéraires existent, elles peuvent être précisées dans la convention *notamment durant les horaires sensibles et autour du périmètre scolaire (qu'il faut bien nommer et qui est : le centre-bourg!)*. De cette manière tous les gaz d'échappement ne seront pas concentrés au même endroit.
- A l'instar d'autres communes, définir la zone scolaire comme une « zone de rencontre » durant les horaires sensibles et dans la zone scolaire, en particulier lors des grandes périodes d'ensilage et d'épandage : on limite ainsi des nuisances importantes en réduisant les dangers ;
- fixer dans la convention l'usage de la route de l'Essart. Pour évacuer la terre des travaux, ou réaliser des travaux, il faut bien rouler chargé sur cette route. Il est donc possible d'y rouler à vide.

Au final, puisqu'il s'agit comme l'écrit Monsieur le maire dans le bulletin municipal de décembre 2024 d'une « évolution » du monde agricole et qu'il faut « tout mettre en œuvre pour qu'elle soit acceptable sans perturber outre mesure notre quotidien », les riverains et les usagers acceptent de *subir les nuisances atténuées* et les dangers presque entièrement supprimés, acceptent aussi la diminution, peut-être réduite, de la valeur de leurs biens, en contrepartie des efforts des fournisseurs de matière dans la conduite de leurs véhicules et dans leur organisation.

